

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 N°2024-05-15/07

Nombre de conseillers en exercice 25
 Quorum 14
 Présents 18
 Votants 22

Le quinze mai deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE

Absents excusés David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Catherine CERRO

Pouvoirs Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Malo TRICCA donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Monique TALEB donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Brice DEVIF donne pouvoir à Stéphane PITOUT

Secrétaire Marie-France PILLOT

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose :

La mise en œuvre du plan « préfectures nouvelle génération » en mars 2017 a modifié les modalités d'instruction des demandes de cartes nationales d'identité qui sont, depuis, traitées par les communes dotées d'un dispositif de recueil (DR) de données biométriques, au même titre que les passeports. Aussi, la commune de Soucieu-en-Jarrest n'est plus en mesure d'assurer ce service à la population depuis.

Les délais de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeport se sont considérablement accrus depuis les deux dernières années et la couverture territoriale ne permet plus d'absorber les demandes.

La commune de Soucieu-en-Jarrest souhaite renforcer l'offre de service à sa population, comme à celle des communes alentours, et répondre à l'appel à candidature des services préfectoraux en se dotant d'un dispositif de recueil des données biométriques. L'ouverture de ce service rend nécessaires des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs, notamment pour la mise en accessibilité des locaux. Des travaux de rénovation thermique sont également prévus dans ce cadre.

Pour mener à bien cette opération, la commune sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Etudes, AMO	10 000 €	ANTS	4 000 €
SPS, bureau de contrôle	2 500 €	Conseil Départemental	82 438,95 €
Travaux	156 377,90 €	Autofinancement	82 438,95 €
Total	168 877,90 €	Total	168 877,90 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240515-DE20240515_07-DE



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE de demander une subvention correspondant à 48,82 % du montant total HT des travaux au Conseil Départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marie-France PILLOT,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 07 MAI 2024

Dépôt en Préfecture le 22 MAI 2024

Publication le 23 MAI 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire